

CITYSCOOT À BOULOGNE-BILLANCOURT ET ISSY-LES-MOULINEAUX !

À l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, Cityscoot, avec Grand Paris Seine Ouest, annoncent l'ouverture du service à Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux.



1500 SCOOTERS ELECTRIQUES DISPONIBLES

Dès aujourd'hui vendredi 15 septembre, les Boulonnais et Isséens pourront emprunter l'un des 1500 scooters électriques partagés de couleur bleue et blanche, apparus à Paris à l'été 2016.

Le service innove par l'absence des traditionnelles bornes de stationnement, offrant aux usagers davantage de flexibilité dans leurs trajets. Agiles, les scooters électriques partagés n'émettent ni bruit ni gaz polluants et participent à l'amélioration du cadre de vie urbain : en un an, l'équivalent de 200 tonnes de CO2 ont ainsi été économisées.

GPSO : « UN TERRITOIRE NUMÉRIQUE CRÉATIF ET DURABLE »

Pour **Pierre-Christophe Baguet, Président de GPSO et Maire de Boulogne-Billancourt**, cette nouvelle offre s'inscrit dans l'ADN de GPSO, territoire numérique, créatif et durable, qui entend favoriser les solutions de mobilité innovantes concourant à la **réduction des émissions de gaz à effet de serres**.

De son côté, **André Santini, Maire d'Issy-les-Moulineaux**, se réjouit de l'ouverture de ce nouveau service qui s'inscrit pleinement dans les objectifs définis par le projet So Mobility de **fluidifier les déplacements en milieu urbain**.

PLUS DE 900.000 TRAJETS EN UN AN, UNE LOCATION TOUTES LES 10 SECONDES

Le service est ouvert **de 7h à minuit** afin d'assurer le maximum de sécurité aux usagers, choix validé par la très faible sinistralité. Cityscoot enregistre dorénavant **7000 locations quotidiennes**, soit plus **d'une toutes les 10 secondes**. La **distance moyenne parcourue par trajet est de 4km** (l'équivalent de la distance Mairie de Boulogne-Billancourt <-> Fort d'Issy-les-Moulineaux), pour **une durée moyenne porte à porte de 15 minutes**.



50%

50% des trajets font
moins de 14 min.



80%

80% des trajets font
moins de 20 min.

UNE SIMPLE APPLICATION SMARTPHONE POUR LOUER

Pas de clef, pas de carte magnétique, pas de borne de réservation ni de recharge...

Grâce à l'application Cityscoot installée sur leur smartphone (Android et iPhone), les utilisateurs peuvent localiser un scooter disponible, visualiser son autonomie et le réserver gratuitement pendant 10 minutes, le temps de se rendre au scooter et de le déverrouiller à l'aide du code à quatre chiffres reçu. **Un casque homologué** est à sa disposition sous la selle avec des charlottes à usage unique pour l'hygiène.

Pour terminer sa location, il suffit de le garer sur une **place publique autorisée aux 2 Roues Motorisés**. L'utilisateur ne se préoccupe jamais de recharger le scooter : l'équipe de maintenance Cityscoot se déplace jour et nuit en fourgonnette électrique afin de remplacer les batteries vides par des pleines.

PAS D'ABONNEMENT

Pas d'abonnement, pas d'engagement ! Seul l'usage du Cityscoot est facturé à la minute, entre 0,20 € et 0,28 €.

20 MINUTES OFFERTES AVEC LE CODE GPSO

Pour **toute inscription avant le 31 octobre 2017**, bénéficiez de **20 MINUTES DE LOCATION OFFERTES** avec le code **GPSO** ! <https://inscription.cityscoot.eu/GPSO>

CITYSCOOT, UNE STARTUP FRANÇAISE TECHNOLOGIQUE EN FORTE CROISSANCE

Société privée créée en mars 2014, Cityscoot a lancé son service à Paris le 21 juin 2016. Avec **plus de 100 salariés recrutés en CDI en 15 mois**, Cityscoot est aujourd'hui l'une des startups françaises de la French Tech les plus créatrices d'emplois. Cityscoot compte comme partenaires stratégiques :

La Caisse des Dépôts, qui a pris une participation de 10,2% du capital en octobre 2016 afin d'accompagner Cityscoot dans son déploiement à Paris et dans d'autres métropoles françaises et européennes, et contribuer à diminuer l'empreinte écologique du transport au cœur des villes.

LeasePlan, leader mondial de la gestion de flottes automobiles & mobilité conducteurs, qui garantit le déploiement rapide et volumique des scooters dans les villes ciblées par Cityscoot, en France et à l'international.

Allianz, acteur clé de l'économie collaborative, est l'assureur de Cityscoot. En cas de sinistre, c'est l'assurance tous risques souscrite par Cityscoot auprès d'Allianz France qui entre en jeu, couvrant intégralement le conducteur durant toute la durée de location du scooter.

Cityscoot est membre de l'AVEM, de l'AVERE et du Pôle de compétitivité MOV'EO.

CONTACT PRESSE

Vincent Bustarret - presse@cityscoot.eu - 06 70 17 74 82

Carte de la Zone Cityscoot et des scooters disponibles : [cliquez ici](#)

Visuels HD : [cliquez ici](#)

Informations et inscriptions sur www.cityscoot.eu

Retrouvez toute notre actualité sur [Facebook](#) & [Twitter](#)

